

*Discours de Me Michel P. Brunache, Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique d'Haïti  
lors de la Conférence à Genève sur l'EPU 2012*

Je vous remercie Madame la Présidente, de m'avoir accordé la parole à l'occasion de l'adoption du rapport d'Haïti par le Conseil des Droits de l'Homme. Avant de prononcer mon allocution, je voudrais d'abord présenter mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple belge, à l'occasion du tragique accident de la route qui a coûté la vie à 28 personnes, dont 22 enfants, qui revenaient de la Suisse.

**Madame la Présidente, Distingués représentants des Etats membres du Conseil et des Etats observateurs, Mesdames Messieurs les représentants des institutions nationales des droits de l'homme, Mesdames Messieurs les représentants des organisations non gouvernementales opérant dans le domaine des droits de l'homme.**

J'ai l'honneur, au nom de l'Etat et du Gouvernement haïtien, de vous présenter la position d'Haïti sur les recommandations formulées par les Etats membres à l'issue de l'examen du rapport national du 13 octobre 2011.

En dépit de la situation difficile que traverse le pays, suite au séisme du 12 janvier 2010 et à la crise post-électorale du mois de décembre 2010, le Gouvernement haïtien a pris un ensemble d'initiatives en vue de travailler à la promotion et au respect des droits de la personne humaine.

**Mesdames, Messieurs les représentants,**

Le Président Michel Joseph MARTELLY entend tenir les promesses qu'il avait faites durant sa campagne électorale en matière de promotion de l'Etat de droit et du respect des droits de l'homme en Haïti. Des instructions fermes ont été passées au Gouvernement, particulièrement au Ministère dont je suis le titulaire pour faire aboutir les promesses de campagne. Et à ce titre je peux vous dire que plusieurs réformes, certaines silencieuses, d'autres plus visibles, sont en cours. Les résultats devraient modifier de manière significative le fonctionnement de l'appareil judiciaire et faciliter la jouissance des droits civils et politiques des citoyennes et citoyens d'Haïti.

Avant de statuer sur les recommandations, le Gouvernement haïtien, dans le souci d'impliquer les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine des droits de l'homme, a organisé une consultation nationale le 14 février 2012. Les positions exprimées au cours de cette consultation ont été prises en compte dans le choix définitif des recommandations.

Des 136 recommandations, 122 ont été acceptées, dont 3 avec réserves, et 14 momentanément rejetées. Parmi les recommandations acceptées, certaines ont déjà été mises en œuvre par le Gouvernement haïtien. Il en est ainsi de celles touchant : la réforme judiciaire, l'amélioration du système pénitentiaire, la lutte contre l'impunité, la violence faite aux femmes et aux filles, le droit à l'éducation, le relogement des sinistrés du 12 janvier 2010.

### La réforme judiciaire

En vue d'assurer le bon fonctionnement du pouvoir judiciaire, les postes vacants à la Cour de Cassation ont été comblés. Les membres du Conseil Supérieur Judiciaire sont tous connus et le processus de certification est dans sa phase terminale. De ce fait, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, garant de l'indépendance de la justice, sera bientôt fonctionnel.

Pour améliorer le fonctionnement de la justice, une commission, composée entre autres de trois anciens ministres de la justice, a été créée en vue de faire des propositions de réforme au Président de la République.

### L'amélioration du système pénitentiaire

Les conditions de détention constituent une préoccupation majeure pour le Gouvernement. Ainsi, il a déjà entamé la construction de nouvelles prisons dont la dimension des cellules permettra à chaque prisonnier d'occuper un espace minimum de 2 m<sup>2</sup> 50 conformément aux normes minimales acceptées au niveau international. L'une d'entre elles, dont la construction est achevée, pourra accueillir 700 détenus.

En vue de résoudre le problème de la détention préventive prolongée, le Gouvernement entend mettre un accent particulier sur le respect du délai de 48 heures prévu par la Constitution pour déférer tout prévenu devant son juge naturel. Ainsi, depuis le mois de février 2012, une commission composée d'inspecteurs judiciaires, d'agents de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) et d'autres fonctionnaires, mène des enquêtes dans les tribunaux, les commissariats et dans tous les centres pénitentiaires de la République, aux fins d'identifier les cas de détention prolongée et abusive.

Dans cette même optique, la Doyenne du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince a instauré de concert avec le Parquet un programme dénommé «*Pas un jour de plus*», ce qui a permis de libérer 116 personnes entre juillet 2011 et janvier 2012. Parmi elles se trouvaient des détenus encore incarcérés en dépit du fait qu'ils avaient déjà purgé leur peine.

De même des instructions ont été passées aux commissaires du Gouvernement et aux juges, aux fins de visiter régulièrement les commissariats et les centres carcéraux afin de déterminer les conditions et les causes de leur détention.

Par ailleurs, le Gouvernement est pleinement conscient du problème posé par la détention provisoire des mineurs. Cependant, par manque de moyens, il n'est pas parvenu à construire, jusqu'à date, des centres de réinsertions adaptées à leur situation.

### La lutte contre l'impunité

Le Gouvernement haïtien a exprimé sa volonté de combattre l'impunité. A titre d'exemple la condamnation des policiers responsable de la mort de plusieurs détenus lors d'une tentative d'évasion au mois de 12 janvier 2010.

Forcé de reconnaître la faiblesse de l'ordonnance du juge d'instruction relative au dossier de Jean-Claude Duvalier. D'un point de vue judiciaire, les parties insatisfaites pourront épuiser toutes les voies de recours. Toutefois le gouvernement se propose de sensibiliser davantage les professionnels du droit sur les questions et conventions internationales relatives aux crimes contre l'humanité et les graves violations des droits de l'homme.

### La violence faite aux femmes et aux filles

La question de la violence faite aux femmes et aux filles a pris une dimension significative en Haïti, notamment après le séisme du 12 janvier 2010. Pour lutter contre ce phénomène, un colloque international pluridisciplinaire a été organisé du 23 au 27 janvier 2012. Cette initiative avait pour objectif de contribuer à la consolidation et à la systématisation des efforts communs pour prévenir puis contrer les violences, et doter le pays d'une politique publique en la matière.

De plus, un Forum national sur la Problématique des femmes haïtiennes, a également été organisé, du 6 au 8 Mars 2012, autour du thème : « La femme haïtienne à l'heure de la reconstruction nationale ». Cette activité organisée par le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) a rassemblé plusieurs milliers de femmes et de jeunes filles haïtiennes, dont six cent (600) déléguées représentant les dix départements du pays, sous le haut patronage de la Première Dame. Des représentantes d'organisations et regroupements féministes, des bailleurs, des représentantes d'agences de coopération avec Haïti et des membres du Corps législatif y ont également pris part. L'objectif était d'inviter les femmes haïtiennes à réfléchir sur un ensemble de problèmes auxquels elles sont confrontées et les moyens d'aboutir à une meilleure intégration des femmes dans la société.

Une prise en charge plus effective des femmes victimes de violence et maltraitées de violence est instaurée au niveau du ministère par le déploiement de brigadiers à travers les camps et une mise en place d'une direction des affaires juridiques chargées d'accompagner les femmes dans leur quête de justice.

### Le droit à l'éducation

L'éducation fait partie des quatre (4) priorités majeures du Président de la République. Plusieurs sources de financement de ce programme sont identifiées et un Fond National pour l'Education a été prévu.

Cette année, en effet, plus de 909 000 élèves ont pu bénéficier du programme de scolarisation gratuite.

Le transport scolaire est désormais gratuit et permet déjà à 41.000 élèves de se rendre à l'école. Toutefois, il reste 150 000 demandes non satisfaites. Des appels d'offres sont lancés pour la construction de 28 écoles dans sept (7) des dix (10) départements du pays, sans compter la

réhabilitation des lycées et écoles affectés par le séisme du 12 janvier 2010, et 300.000 élèves bénéficient des services du Programme National de Cantines Scolaires, (PNCS).

#### Le relogement des sinistrés du 12 janvier 2010

Le Président de la République, S.E.M. Michel Joseph MARTELLY, a inauguré le lundi 27 février 2012, 400 maisons décentes de 35 mètres carré d'espace, dans la zone de Zoranje (Département de l'Ouest) dans le cadre du programme dénommé 400/100 visant à reloger les familles victimes du tremblement de terre du 12 janvier 2010. Ce programme est financé par la Banque Interaméricaine de Développement (BID).

D'autres programmes de construction en faveur des sinistrés du 12 janvier se sont intensifiés, les camps se vident à un rythme accéléré. C'est le cas par exemple du programme «16/6», lancé par le Gouvernement le 17 août 2011, accompagne les déplacés en leur offrant une solution durable de relogement. Ainsi, des subventions ont été allouées à certains des bénéficiaires, soit pour louer un logement soit pour réparer leur propre maison endommagée par le séisme.

#### **Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs**

Le gouvernement haïtien aurait aimé accepter toutes les recommandations néanmoins, certaines recommandations ne sont que partiellement retenues.

A la résolution 88.71, le Gouvernement déploie tous ses efforts pour faciliter aux détenus l'accès aux soins de santé, à la nourriture, à l'eau et à l'assainissement. Cependant, vu la limitation de ses ressources, il ne peut, pour le présent moment, garantir cet accès de manière uniforme et en quantité suffisante.

Le gouvernement est déterminé à combattre le phénomène des enfants en domesticité. Toutefois, nous voulons vous rappeler que tout enfant évoluant en l'absence de ses parents biologiques, n'est pas forcément en domesticité et sa situation ne saurait être assimilée à de l'esclavage moderne.

Pour ce qui est de la recommandation 88.110, gouvernement compte lutter contre toute forme d'impunité, il estime cependant qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place une commission internationale contre l'impunité.

#### **Mesdames, Messieurs**

Certaines recommandations formulées nécessiteront <sup>l'adoption</sup> la prise de mesures internes qui exigeront un large consensus préalablement à leur mise en œuvre. Ainsi, le Gouvernement haïtien, a décidé de rejeter 14 d'entre elles. Elles se regroupent autour de quatre (4) termes :

Le premier porte sur l'adhésion à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides ainsi qu'à la Convention de 1961 sur la réduction de l'apatridie. La République d'Haïti examinera ultérieurement l'opportunité d'adhérer à ces deux Conventions. Cette décision est motivée par le souci de renforcer les structures de sécurité du pays et d'assurer un contrôle efficace des différents postes frontaliers et de notre mer territoriale.

L'adoption et la mise en œuvre d'un code sur les enfants n'est pas envisagée pour le moment. Pour le Gouvernement haïtien, la problématique de l'enfance ne saurait être abordée en

dehors du cadre familial. L'Etat haïtien privilégie l'élaboration d'un code de la famille déjà prévu par la Constitution haïtienne.

La nécessité de créer une institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris ne représente pas pour le moment une priorité pour le gouvernement, toutefois il réfléchit d'élargir le champ de compétences de l'Office de la Protection du Citoyen ou de créer une nouvelle institution nationale des droits de l'homme conformément aux Principes de Paris.

Le dernier porte sur une invitation permanente du Gouvernement haïtien à toutes les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. La République d'Haïti n'estime pas nécessaire d'adresser une invitation permanente vu qu'elle n'a jamais refusé de collaborer avec les institutions des Nations Unies en cette matière.

**Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,**

Le Gouvernement haïtien est ouvert à toute coopération qui pourra contribuer à la mise en œuvre effective des recommandations acceptées, et fera tout son possible pour leur mise en œuvre malgré la limitation de ses ressources. Ceci traduit sa volonté de renforcer l'état de droit et son attachement au respect des droits économiques sociaux et culturels.

Je profite de cette occasion pour remercier les pays membres de la troïka de leur collaboration, ceux qui ont fait des recommandations, ainsi que les Etats membres du Conseil.

Somme toute, mes remerciements s'adressent d'une manière spéciale à la Présidente du Conseil, Son Excellence Madame Laura Dupuy LASSERE ainsi qu'au staff du Haut commissariat pour leur importante contribution à l'examen Périodique Universelle, notamment à celui d'Haïti.

Merci

